

Réunion du Conseil Municipal En date du 19 janvier 2026

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

Le 19 janvier 2026 à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Brasc, en session ordinaire, dans la salle de réunion de l'ancienne école, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles ALIBERT, Maire.

Date de la convocation : 12 janvier 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 6

Conseillers présents : Jean-Charles ALIBERT, Jacques ANDREU, Marie-Christine CONTE, Aurélien COSTES, Marie-Noëlle LE ROUX, et Jean-Philippe SIRGUE.

Absents excusés : Magali BRIDE.

Absents : Jean-Marie BODT, Laurent MOREAU et Fabienne COLAS.

Après l'appel nominatif des conseillers municipaux, M. le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le Conseil Municipal a désigné une secrétaire de séance, Mme Marie-Noëlle LE ROUX, en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2025

- Approuvé à l'unanimité

2 – Délibération sur la déclaration d'intention d'aliéner des biens n° DIA2025-04 portant sur le bien situé 125 Rue des Aubépines

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner des biens n° DIA2025-04 portant sur le bien situé 125 Rue des Aubépines.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur son droit de préemption urbain.

- ❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :
 - Renonce à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'aliéner n° DIA2025-04, reçue en mairie de 12 décembre 2025, présentée par Benoit LANCHON, Notaire, concernant les biens cadastrés AB 160 et AB 161 d'une superficie de 2 159 m² et adressé 125 Rue des Aubépines 12550 Brasc.

3 – Convention de mutualisation de l'outil VIGIFONCIER de la SAFER avec le PNR (Parc National Régional) des Grands Causses

Le PNR des Grands Causses propose aux communes de son territoire, avec la SAFER, le déploiement et la mutualisation de VIGIFONCIER qui est l'outil foncier de suivi du marché foncier Agricole. L'intérêt est double. D'une part, ce déploiement permettra à chaque Commune, chaque Communauté de Communes et au Syndicat Mixte du PNR, d'avoir accès en temps réel à l'ensemble des projets de vente de terrains agricoles et ainsi d'avoir la possibilité d'agir au nom de l'intérêt

public de sa collectivité. Et d'autres parts, cette mutualisation permet de réduire fortement les coûts d'adhésion et de fonctionnement annuel.

Modalités de mise en place :

La mise en place de cette mutualisation d'offre de service nécessite la signature de la convention de partenariat qui prévoit la mise en place du logiciel à la commune, une éventuelle formation, un suivi annuel...

Les coûts estimés sont de l'ordre de 81 € HT par an pour Brasc, contre actuellement 250 € annuellement.

- ❖ OUI cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide,
 - D'approuver la convention,
 - de désigner les référents suivants pour le suivi de ses dossiers :
 - Référents administratifs : Déborah LAUREL
 - Référents élus,
- ❖ de donner pouvoir à Monsieur le Maire, pour la signature de ladite convention de partenariat.

4 - Délibération pour l'achat d'une surface de 8 m² et vente d'une surface de 16 m² à Sud Massif Central Habitat (Résidence Les Aubépines, parcelle AB166)

Modification parcellaire cadastral selon les énonciations de l'acte de propriété entre la commune et Sud Massif Central Habitat.

Elle intervient à la demande des propriétaires suite à l'application d'un procès-verbal d'arpentage ou de bornage.

Ce bornage est effectué par Christophe BOIS, Géomètre Expert, pour réaligner les parcelles entre elles.

- ❖ Après l'exposé de Jean-Charles ALIBERT, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce nouveau bornage
- ❖ Accepte de céder à titre gratuit à Sud Massif Central Habitat une surface de 16 m² située au-devant des maisons « Résidence Les Aubépines »
- ❖ Accepte d'acheter à titre gratuit à Sud Massif Central Habitat une surface de 8 m² située à l'arrière des maisons « Résidence Les Aubépines »
- ❖ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents pour la vente et l'achat de terrain.

5 - Prévision des travaux de voirie 2026

En priorité, les travaux de voirie pour 2026, se portera sur la

- Route qui va de « La Croux » jusqu'au Barrage EDF.
- Et ensuite, selon l'enveloppe, la Route de « La Calmette » et la partie de la Route de « Salamon » située sur le territoire de la Commune de Brasc

6 - Point sur les réalisations budgétaires 2025

o Budget Assainissement :

Au 31/12/2025, le budget Assainissement présente

- Un excédent de fonctionnement de 7385.59 €. Une subvention de 22 384 € a été versée par le Budget Principal en 2025 pour combler le déficit de fonctionnement de ce budget.
- Un excédent d'investissement de 58497 €.

Le Conseil Municipal décide :

- De reverser au SIRDТ une partie de l'excédent de fonctionnement correspondant à 35 € par abonné à l'assainissement collectif.
À savoir : 64 abonnés total (avec les 8 abonnés de Senils) fois 35 €, égal 2 240 €.
- De reverser au SIRDТ la totalité de l'excédent d'investissement destiné au financement des travaux d'assainissement de Sénils.

○ **Budget Principal**

Au 31/12/2025, le budget Principal présente :

- Un excédent de fonctionnement de 83 363 €. Le déficit de fonctionnement est inférieur aux années précédentes en raison de la subvention versée au budget Assainissement pour combler son déficit.
- Un déficit de la section d'Investissement de 53 335 €.
- Des restes à réaliser d'investissement sont aussi reportés en 2026 pour finaliser les travaux commencés en 2025 (Belvédère, logement rez-de-chaussée du Presbytère, voirie...)
 - Total des dépenses en restes à réaliser : 65 000 €
 - Total des recettes en restes à réaliser : 61555 €

7 - Questions diverses

- Nous avons été informés d'un projet d'installation d'un élevage de poules pondeuses, à « La Croux ».
- Le notaire chargé de la succession de Mme BOUNEGAB a contacté avec la « Recyclerie Le Grenier Saint Affricain » afin de vider le logement.
La recyclerie propose de débarrasser complètement le logement, et de valoriser et réemployer les biens qui le permettront, et de nettoyer le logement pour un devis de 250 €. Le Conseil Municipal accepte le devis à l'unanimité.
- Les élus habitants au hameau de « La Capelle », posent deux questions :
 1. Est-ce que la CCR pourrait cimenter le dépôt des poubelles, pour plus de propreté ?
 2. Quoi faire de l'arrêt de bus qui n'a plus d'utilité et qui menace de tomber ?À suivre
- Prochain Conseil Municipal le vendredi 27 février 2026
Afin aussi de préparer le bureau de vote pour les élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire de Brasc,
Jean-Charles ALIBERT,



La secrétaire de séance,
Marie-Noëlle LE ROUX,

Affiché le/...../2026,
Et mis en ligne sur www.brasc.fr